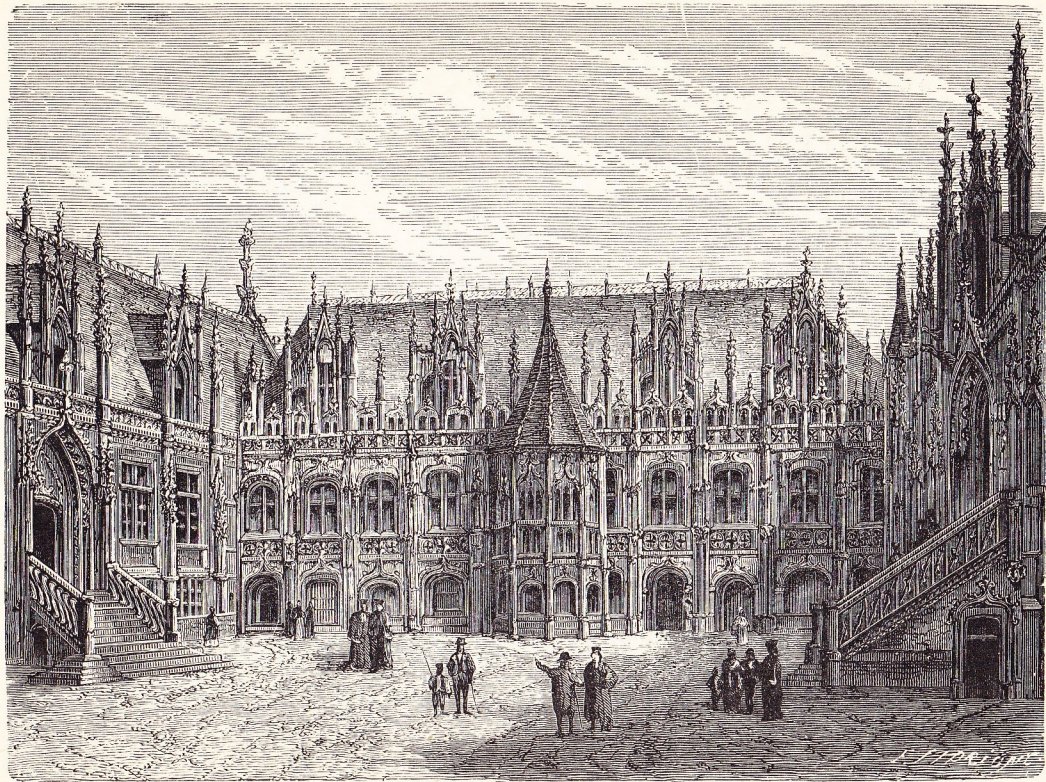




Palais de Justice de Rouen (1499).

PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN

(1499)

Le Palais de justice de Rouen appartient au style de transition de l'architecture gothique à celle dite de la Renaissance; il fut élevé sous le règne de Louis XII, vers l'an 1499, sous la direction de l'architecte Roger Ango.

La façade principale s'étend sur une longueur d'environ 65 mètres, et est décorée avec tout le luxe d'ornementation que l'architecture de cette époque a pu produire. Elle se compose de dix travées de fenêtres de diverses largeurs; leurs baies sont en cintre surbaissé à accolade, celles du rez-de-chaussée à contrecourbes pénétrant le premier bandeau et divisant en deux parties égales l'élégante balustrade aveugle servant d'appui aux fenêtres du premier étage; ces dernières sont également à cintre surbaissé et accoladé; elles sont de plus à meneaux, toutes les moulures qui les entourent sont profondément fouillées, celles du premier étage sont ornées dans le linteau et sur les jambages, à la hauteur des petits pinacles, de redents richement sculptés se découpant sur le vide de la baie.

Ces fenêtres sont séparées entre elles par des trumeaux où s'adossent des contreforts angulaires chargés de consoles, de dais, de pinacles s'élevant depuis la base jusqu'au faîte.

Une tourelle octogonale, percée sur toutes ses faces de belles fenêtres à meneaux, chargées de sculptures de la plus grande beauté, divisées aux angles par des contreforts à nervures et pinacles s'élevant depuis le sol jusqu'à la corniche, occupe le milieu et divise la façade en deux parties égales: cette tourelle est terminée par un comble aigu surmonté d'un épi en plomb. Une corniche d'une grande richesse de moulures, dont la plupart sont sculptées d'ornements courants, règne tout le long de cette façade, interrompue seulement par la pénétration des contreforts; des gargouilles en pierre, représentant des figures d'animaux sculptés avec une grande énergie, servent à rejeter en dehors les eaux du chéneau formé par la corniche placée à la base du grand comble.

Cette corniche est surmontée d'une balustrade présentant une disposition particulière; elle se compose d'une galerie à jour formée d'arcatures géminées en arc surbaissé orné de redents, et dont la contrecourbe porte un chapiteau servant de socle à une statue: les rampes des arcs sont décorées de crochets d'un beau travail; chaque arcature est séparée par un petit pinacle servant de division aux travées d'une riche balustrade à jour portant sur la corniche, et venant compléter cette splendide composition.

En arrière de cette galerie et pénétrant le grand comble, dans quatre des travées de la façade, des lucarnes en pierre, sculptées, ajourées et fouillées avec un luxe inouï; le faitage du grand comble, divisé par de petits pinacles entre lesquels court une crête en plomb dans toute la longueur, termine cette magnifique construction.

F. HUREY, architecte.

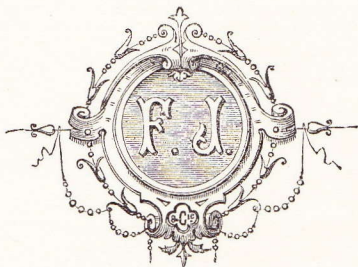
ALBUM
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE

ADOPTÉ
PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET PAR LA VILLE DE PARIS

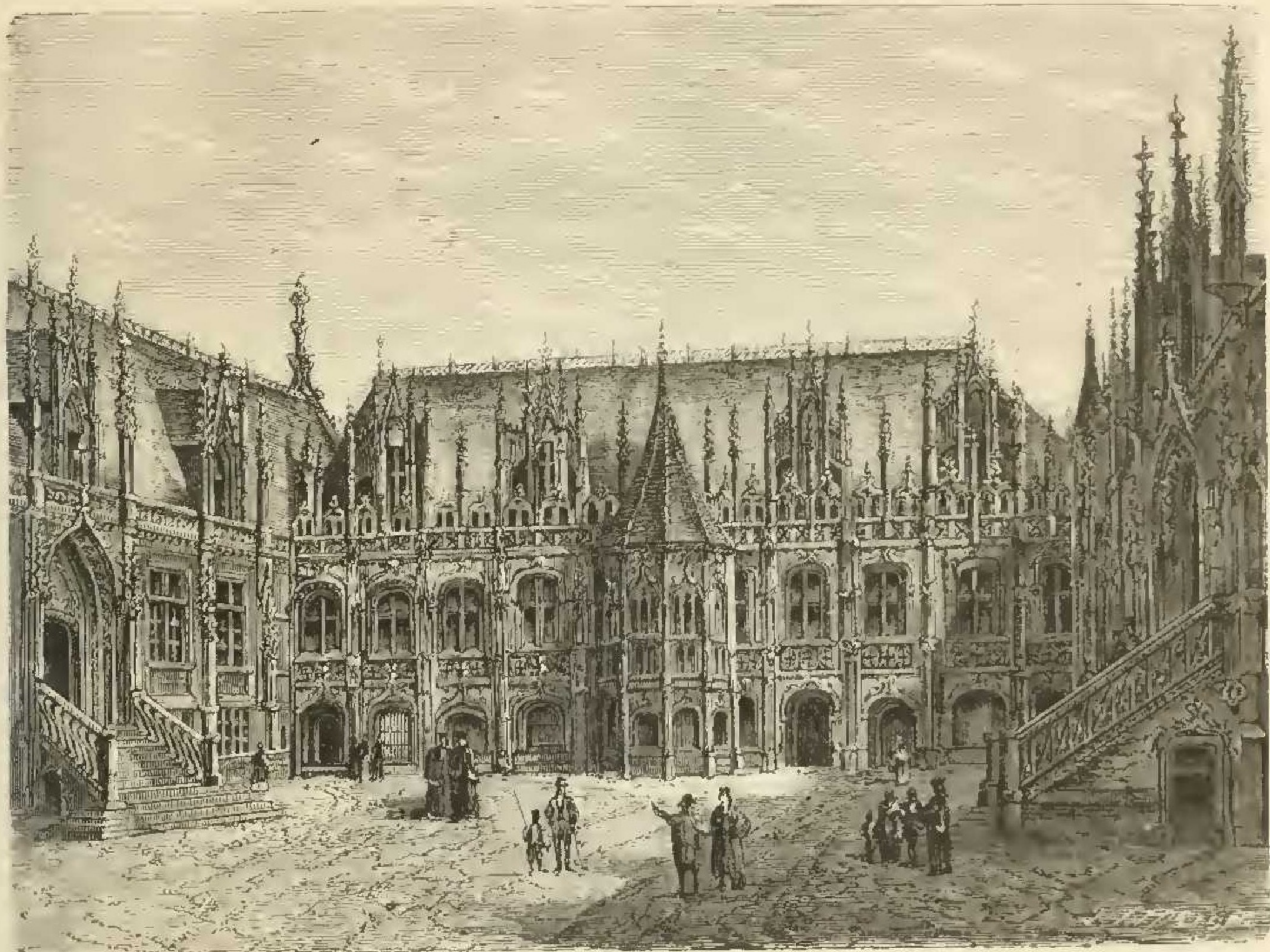
SCÈNES ET FAITS HISTORIQUES

DESSINS
De A. de Neuville, Philippoteaux, E. Bayard, Lix.

TEXTE
Par A. Thiers, Henri Martin, Juliette Dodu, Chennevières, Désiré Lacroix.



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET C^{ie}, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE, 5



Palais de Justice de Rouen.

grand royaume, et chasser d'Italie les étrangers. Réconcilié avec Venise, et ne pouvant s'attaquer à la fois aux Français et aux Espagnols, maîtres des deux extrémités de l'Italie, il se tourna tout entier contre la France, se rapprocha de Ferdinand d'Aragon, qui recommençait de tromper Louis XII, et parvint à former une alliance défensive avec Ferdinand et avec le nouveau roi d'Angleterre, Henri VIII, jeune homme de dix-huit ans, qui venait de succéder à son père Henri VII. Le feu roi Henri VII s'était abstenu, le plus qu'il avait pu, de se mêler des affaires du continent; son jeune successeur manifestait des dispositions toutes contraires, et le pape espérait bien que la nouvelle ligue, de défensive, deviendrait promptement offensive.

Jules II gagna encore un autre allié, par la faute de Louis XII. Le pacte qui assurait à la

France le droit de lever des soldats dans les cantons suisses expirait cette année-là. Les cantons réclamèrent une augmentation de la pension annuelle, peu considérable, que le roi leur payait en échange de ce droit. Louis XII, mécontent de l'arrogance des soldats suisses, et songeant à se passer d'eux, refusa avec des paroles offensantes. Les Suisses traitèrent avec le pape, et s'engagèrent pour cinq ans à protéger le saint-siège.

Louis XII s'était fait à plaisir de dangereux ennemis. Les Suisses, gâtés par leurs grands succès à la guerre, n'avaient plus les bonnes mœurs républicaines de leurs ancêtres; mais ils avaient toujours même courage et même force militaire, et ne rêvaient que conquête et que pillage, comme les anciens Germains du temps des invasions barbares.

Dès qu'il fut assuré des Suisses, Jules II

HISTOIRE DE FRANCE

POPULAIRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME DEUXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE FURNE. — JOUVET & C^E, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

Se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.